Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024
ID : 031-213101876-20240704-2024_083-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
4 juillet 2024
Acte n° **2024-083**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BRUN a donné procuration Mme CALVO
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LACOSTE
M. BARBA a donné procuration à M. LOUZON

Conseillers en exercice : 33

Absent(s) : Mme VALENTI

Conseillers présents : 29

Secrétaire de séance : M. SÉVERAC Philippe

Date de la convocation : 27 juin 2024

Thème : 7.5 – SUBVENTIONS

Objet : Demande d'une subvention auprès de l'État (2024)

Vu le Conseil Municipal de février 2024,

M. SÉVERAC Philippe, 1er Adjoint délégué au secteur "anciens combattants et devoir de mémoire", expose au Conseil Municipal que cette année marque les 80 ans de la libération de la France et 2025 marquera quant à elle la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale. Dans ce contexte, l'État a souhaité structurer autour du cycle commémoratif du 80ème anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire.

Un groupement d'intérêt public (GIP) « Mission du 80ème anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire » a été créé le 8 septembre 2023 pour préparer et coordonner les manifestations. Il est chargé de concevoir et de mettre en œuvre les manifestations organisées par l'État et de valoriser les initiatives locales par le biais d'une labellisation ouvrant droit à certains financements. Fonsorbes fait partie des communes labellisées.

La Ville a souhaité marquer ces anniversaires à partir de sa propre histoire des faits marquants qui ont eu lieu sur son territoire, et, à cette occasion, mettre en lumière ses acteurs locaux de la Résistance.

Pour ce faire, un projet historique, pédagogique et mémoriel a été prévu et scindé en deux parties.

La première partie, réalisée au printemps 2024, consiste en :

- Changement de nom du rond-point des Portes du Gers par « Rond-point Yvonne LAGRANGE », compagne de Jean d'ALIGNY, Résistante active et déportée à Ravensbrück,
- Construction d'un monument évocateur de la résistance, inauguré le 27 mai 2024,
- Dépôt d'une gerbe sur le lieu de sépulture d'Yvonne LAGRANGE et Jean d'ALIGNY.

La deuxième partie sera réalisée en 2025 et est en cours de préparation (réalisation d'une brochure sur les résistants de Fonsorbes destinée aux Fonsorbais.e.s notamment la jeunesse, journée d'animations) en partenariat avec le collège, le lycée, l'Atelier du Patrimoine.

Le budget estimé pour l'ensemble du projet s'élève à 25 768 € TTC.

M. SÉVERAC Philippe propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention maximale auprès de l'Etat pour ce projet, dont le plan prévisionnel de financement est le suivant :

.../...

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024
ID : 031-213101876-20240704-2024_083-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 juillet 2024 - acte n° 2024-083 - page 2/2
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Demande d'une subvention auprès de l'État (2024)

DÉPENSES	MONTANTS
Montant	21 473 €
TOTAL DÉPENSES H.T.	21 473 €
TVA	4 295 €
TOTAL DÉPENSES TTC	**25 768 €**
RECETTES	**MONTANTS**
Subvention demandée de l'État	5 368 €
TOTAL RECETTES ESPÉRÉES	**5 368 €**
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	**20 400 €**

Entendu l'exposé de M. SÉVERAC Philippe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide de déposer une demande de subvention auprès de l'État.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 juillet 2024.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
SÉVERAC Philippe

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 juillet 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le - 5 JUIL. 2024